



Nouveau calcul du loyer au 1er janvier 2023

Vous avez reçu le courrier habituel pour le calcul de votre nouveau loyer au 1er janvier 2023 ou nous vous invitons à remettre tous les documents probants que vous devez nous fournir et ce pour tous les membres de votre ménage, à savoir :

- o Revenus issus d'un contrat de travail : 3 dernières fiches de salaires
- o Chômage: Attestation avec taux journalier brut + historique depuis le 1er janvier 2022
- o Maladie – invalidité (Mutuelle) : Attestation avec taux journalier brut et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1^{er} janvier 2022
- o CPAS: Attestation stipulant le montant de l'indemnité
- o Pension: 3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
- o Revenus issus d'une activité indépendante : Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
- o Revenus issus de contrat intérimaire : 3 dernières fiches de salaires + historique complément chômage des 3 derniers mois

Et pour tenir compte d'un handicap, veuillez nous transmettre une attestation du ministère des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement, (VIERGE NOIRE)

Tous ces documents doivent nous parvenir pour le 30 septembre 2022. A défaut, nous nous verrons obligés de porter votre loyer au loyer Maximum.

Voici comment nous faire parvenir tous vos documents :

- Via notre formulaire en ligne LYSCO.BE / LOCATAIRES / REVISION LOYER 2023
- Par courriel : loyer@lysco.be
- Par courrier : LYSCO – Rue Beauchamp 2 à 7780 – COMINES
- Via nos permanences tous les matins de 09 h à 12 h 00 Rue Beauchamp 2 à 7780 - COMINES
- Via 2 permanences organisées les mercredi 7 et 21 septembre de 9h00 à 11h30 dans les bureaux de la Régie de Quartier – Rue de France 11 au Bizet.

Administratif
056/48.12.62

Social
056/48.12.60
056/48.12.61

Comptabilité
056/48.12.63

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi
8h30 à 12h

Technique
056/48.12.64

www.lysco.be
info@lysco.be

Astuces et conseils pour diminuer votre facture de gaz et d'électricité

L'hiver approche à grands pas et la grave crise énergétique que nous traversons a un impact exponentiel sur le prix du gaz et de l'électricité.

Nous insistons une nouvelle fois via notre bulletin trimestriel et nous vous invitons vivement à suivre les quelques conseils décrits ci-après afin de réduire au mieux vos factures d'énergie.

Tous ces gestes doivent faire l'objet d'une réflexion quotidienne dans votre manière d'habiter votre logement que ce soit dans la gestion de votre système de chauffage ou de tous vos appareils et éclairages électriques.

Cela deviendra très vite un réflexe qui vous permettra de faire des économies importantes mais également de faire un petit geste pour la planète, particulièrement cette année où le changement climatique est désormais là, palpable.

- Utilisez une multiprise avec interrupteur pour vos appareils électriques. Eteignez tout durant votre absence ou la nuit.
- Pour rappel, dans les pièces de vie, réglez la température à 21°C voire 20 °, qui sont des températures dites de confort. En journée vous pouvez également baisser cette température et vous habiller plus chaudement.
- Pour les logements équipés d'un chauffage central, laissez la vanne thermostatique ouverte dans la pièce où est présent le thermostat. Dans les autres pièces, réglez les autres vannes en fonction de la présence ou pas d'une personne.
- Ne chauffez pas vos chambres pendant la nuit
- Baissez la température de votre logement durant la nuit et en cas d'absence à 18°C.
- Installez des tentures devant vos portes d'entrée et placez des boudins au bas des portes
- Ne pas placer d'objets devant et sur vos radiateurs. Cela les empêche de réchauffer l'air rapidement.



- Pensez à remplacer vos vieilles ampoules pour des ampoules LED. Elles consomment 10x moins qu'une ampoule classique.
- Eteignez toutes les lumières quand vous quittez une pièce.
- Un couvercle sur une casserole permet d'utiliser 50% de moins d'énergie.
- Eteignez vos plaques de cuisson quelques minutes avant la fin vous permet d'économiser de l'énergie.
- Evitez d'utiliser des appareils électriques puissants (radiateurs électriques, ...). Ils consomment énormément.
- Tous les 3 mois dégivrez vos congélateurs. Cela leur permettra de fonctionner correctement.
- Si c'est nécessaire, privilégiez l'achat de matériel électro-ménagers de classe énergétique A, A+ ou A++
- Peu importe la météo extérieure (pluie, froid etc) Il est impératif de renouveler l'air de votre logement minimum 2x 15 minutes par jour en créant des courants d'air. Un air sec se réchauffe plus rapidement.
- Minimisez la durée de vos douches afin d'utiliser le moins d'eau chaude possible
- Minimisez l'utilisation d'eau chaude dans vos baignoires



Connaissez-vous le prix d'1 m³ de gaz ou 1 Kilowatt heure d'électricité ?

Faites le test et calculez votre consommation d'1 jour, d'1 mois etc.



Nous vous invitons à utiliser notre calculatrice via notre site internet.



Et tous les mois, vérifiez vos consommations d'eau, de gaz et d'électricité afin de suivre vos consommations. En cas d'anomalie, veuillez contacter notre service technique pour une inspection des installations concernées et éventuellement une constatation d'un défaut d'utilisation ou autre

